



BULLETIN

ISSN 1157 - 0288

Pages 1 à 2

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'ÉLEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS

Siège Social : **15, boulevard de Douaumont, 75017 Paris.** - Téléphone : 01 49 77 17 17 - Fax (Service Technique) : 01 49 77 17 03

MODIFICATIONS APPORTÉES A LA LISTE DES FERRURES ET PLAQUES AGRÉÉES PAR LES COMMISSAIRES DE LA SETF

Le Comité de la Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français a validé le 29 octobre 2025, après consultation par courriel, conformément aux dispositions de l'Article 7 des statuts de la SETF, la «Liste des ferrures et plaques agréées par les Commissaires de la SETF».

Cette liste entrera en vigueur à compter des courses organisées le **10 novembre 2025 (déclarations de partant le 7 novembre 2025)**.

Les modifications apportées ont pour objet :

- d'éviter toute possibilité de contournement de la liste des ferrures agréées,
- de simplifier la réglementation et faciliter les procédures de contrôle sur les hippodromes,
- de s'assurer que l'information transmise aux parieurs et aux professionnels est exacte.

Elles consistent à :

- transférer dans la rubrique «plaques» tous les fers plastiques qui peuvent être modifiés (épaisseur),
- maintenir certains fers plastiques qui ne peuvent être modifiés et qui sont facilement identifiables,
- ne plus retenir en conséquence la notion de couleur des fers ou plaques plastiques.

Listes des ferrures et plaques agréées par les Commissaires de la SETF

→ **Aucun autre dispositif n'est autorisé en course avant agrément préalable par les Commissaires de la SETF.**

→ Les modèles de ferrures et plaques sont à prendre en compte **indépendamment de leurs couleurs.**

PISTES EN DUR

Est considéré comme **ferré** , tout cheval muni :

- D'un **fer métallique (acier ou aluminium)**
Classique entier, et de tout fer métallique
présentant les mêmes caractéristiques



- **Déclinaisons de modèles de fers autorisés**

Si avec une plaque



Suédois



Combi-pad

Duplo avec
armature
métallique

Etoile

Est considéré comme **plaqué**  , tout cheval muni de :

- Plaques en cuir ou en plastique (fines) recouvrant au moins 75 % du dessous du pied (tout modèle)



- Plaques métalliques pleines



- Autres formes de plaques agréées par dérogation (cuir ou plastique, ayant le même format)



Italien



Equishox



TCS



Compensé



Strié



Duplo sans armature métallique



Combi-pad sans fer métallique



Ollov



Spyder



Top Gum

PISTES EN HERBE

Les **seuls modèles de ferrure autorisés** sont :

- Le **fer métallique** (acier ou aluminium) **classique entier**, et tout **fer métallique** présentant les mêmes caractéristiques



- Le **combi pad** avec fer métallique



- **Déclinaison de modèle de fer métallique autorisée :**



⚠ RAPPEL : Aucun cheval muni soit de plaque (toute matière) ou d'un fer recouvert de plastique (DUPLO) n'est autorisé à prendre part à une course sur un hippodrome dont la piste est en herbe.